

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00534

CONCESSION RELATIVE A L'OPERATION DE TRAITEMENT DE L'HABITAT ANCIEN DEGRADE SUR LE CENTRE VILLE DE LA RICAMARIE : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SPL CAP METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,

RECU EN PREFECTURE

Le 19 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220053410

Date de mise en ligne : 19 décembre 2022

M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Claude LIOGIER,
M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

CONCESSION RELATIVE A L'OPERATION DE TRAITEMENT DE L'HABITAT ANCIEN DEGRADE SUR LE CENTRE VILLE DE LA RICAMARIE : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SPL CAP METROPOLE

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 16 janvier 2020, Saint-Etienne Métropole a confié à Cap Métropole une concession d'aménagement relative au traitement de l'habitat ancien du centre-ville de La Ricamarie.

Le bilan prévisionnel de l'opération, dans sa dernière version validée par le Bureau Métropolitain du 16 juin 2022, s'élève à 4 071 596 € HT. Ce bilan prévoit le recours à un emprunt à hauteur de 1 170 000 € dès la 2^{ème} année de l'opération.

Ainsi, Cap Métropole prévoit de contracter auprès de La Banque Postale un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du financement : 1 170 000 €,
- durée du financement : 7 ans et 6 mois,
- nature du taux : fixe 1,71 %,
- profil d'amortissement : échéances constantes,
- périodicité des échéances : 3 mois,
- modalités : débloqué des fonds en une seule fois,
- garanties : Saint-Etienne Métropole, concédant de l'opération, est appelée en garantie de prêt pour Cap Métropole à hauteur de 80 % du montant de l'emprunt.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur.

Au cas où Cap Métropole ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles, Saint-Etienne Métropole s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de la Banque Postale adressée par courrier.

Cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment déterminées à l'article L2252-1 et L 2252-2, celles relatives au plafond de garantie (articles D1511-32 et D1511-33 du CGCT), à la division du risque (article D1511-34 du CGCT) et au partage du risque (article D1511-35 du CGCT).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **accorde la garantie d'emprunt sollicitée par Cap Métropole auprès de La Banque Postale à hauteur de 80 %,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer en qualité de garant, le contrat de prêt,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à intervenir et à recevoir tous pouvoirs lui permettant de procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte 204, destination «RICH Habitat quartiers anciens La Ricamarie» du budget Habitat, de l'exercice 2022.**

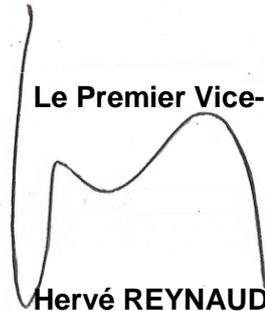
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD